

SOMMAIRE

Rubriques	Pages
Éditorial	2
Billet du Maire	2 - 3
Inauguration de la nouvelle place	4 - 7
Aînés	8 - 9
École	10 - 11
Brèves communales	12 - 13
Énergie	14 - 15
Enjeux	16 - 18
Patrimoine	19
Échos du Conseil municipal	20 - 27
Spectacle : <i>Le Sourire au Pied de l'Échelle</i>	28 - 29
Hommages	30
FSASD	31
Informations communales	32-34
Agenda	35

ÉDITORIAL

Voilà, l'été arrive enfin. Avec lui, une bonne nouvelle. La place de Vandœuvres, votre place, enfin terminée. Celle-ci a été inaugurée en grande pompe pour le plaisir de tous les nombreux habitants présents. Il est vrai que cela faisait 18 ans qu'il n'y avait plus eu de fête au village. Donc une belle occasion de se rattraper. Cette fête fut particulièrement réussie grâce au comité d'organisation qui a mis beaucoup d'efforts pour que tout soit parfait. Qu'il en soit remercié au nom de tous. Nous garderons un très beau souvenir de cette soirée qui nous a permis de nous retrouver unis sur la place. Que celle-ci soit un lieu de rencontre et de vie pour les habitants.

Avec l'été arrive aussi le danger. Danger qui guette chacun de nous si nous ne faisons pas d'effort pour renforcer la sécurité de nos maisons afin qu'elles ne soient pas la proie des cambrioleurs.

On découvrira dans le dossier sécurité que contrairement à ce que l'on a parfois tendance à croire, les vols et incivilités ne croissent pas vraiment malgré l'ouverture des frontières, trop souvent citée à tort pour faire croire que l'insécurité augmente drastiquement. Les chiffres sont là pour démontrer le contraire.

Madame Isabel Rochat, Conseillère d'Etat en charge du département Sécurité, police et environnement, semble prendre très à cœur le problème. On voit qu'elle le maîtrise, contrairement à notre Conseiller fédéral, Monsieur Ueli Maurer, auquel elle pourrait donner des leçons, vu que ce dossier semble complètement lui échapper. Enfin ! diront certains, après tant d'années de laxisme dans ce département.

Vos autorités, conscientes de la situation, ne veulent pas attendre que celle-ci se dégrade. Raison pour laquelle elles ont décidé d'engager un APM afin de prévenir les risques. APM qui sera, en plus, épaulé par une société privée de sécurité afin de couvrir la totalité du territoire de la commune en dehors de ses horaires.

Mais, rappelons-le, la sécurité ne pourra être optimale que si chacun collabore. Notre commune ne doit en aucun cas devenir une cible privilégiée des malfaiteurs.

Nous vous souhaitons d'excellentes vacances et nous réjouissons de vous retrouver à la rentrée. Rentrée qui sera chaude vu la proximité des prochaines élections...

Lorin Voutat

BILLET DU MAIRE

Autonomie communale

Dans mon dernier billet, que vous avez pu lire dans le courant de cet hiver qui n'en finissait pas, je mettais en avant les bienfaits et les nécessités de la solidarité entre communes, notamment par le biais de la péréquation.

Aujourd'hui, je voudrais esquisser, sans aucune prétention, deux, trois réflexions sur ce qui fonde et légitime une commune pour elle-même : son autonomie, c'est-à-dire la liberté de décision dont elle dispose dans des domaines que le droit cantonal ne règle pas de manière exhaustive,

mais qu'il laisse à l'appréciation des autorités communales.

Sans refaire leur histoire, bien trop complexe pour que je me permette, en néophyte, de l'aborder, je voudrais rappeler que les communes rurales genevoises sont, pour nombre d'entre elles, nées lors de l'incorporation de Genève au Département du Léman, dont la ville devint le chef-lieu, le 25 août 1798.

Ainsi, Vandœuvres tint sa première séance de conseil municipal le 31 mai 1800 ! Et s'il fallut attendre la constitution cantonale de

1842 pour que les communes puissent élire elles-mêmes leurs autorités - le Conseil d'Etat perdant son pouvoir de nomination - nous savons qu'elles bénéficiaient déjà d'une existence reconnue et de leur propre organisation dès la domination de la région par Napoléon. Un système institutionnel communal qui, logiquement, est aujourd'hui encore plus proche du modèle municipal français que de celui des autres cantons suisses.

En raison de la concentration du pouvoir entre les mains du gouvernement pendant plusieurs décennies du XIX^{ème}, les communes n'ont jamais bénéficié d'une large autonomie. Elles ont toujours eu peu de liberté de décision, non seulement dans l'exercice des compétences déléguées par le canton, mais parfois même dans celles qui leurs sont propres.

Les communes ont leur raison d'être de par leur proximité avec leurs administrés. Les élus et l'administration communale connaissent les lieux, les habitants, leur sensibilité, ainsi que les moyens financiers et les besoins structurels de leur commune ; ils peuvent être à l'écoute, directs dans la relation, communiquer facilement et donc, le plus souvent, être efficaces et rapides dans l'action. Cette description, quelque peu utopiste, peut cependant être une réalité lorsque telle est la volonté des élus. Mais elle n'est réalisable que si, justement, les autorités communales bénéficient de cette « appréciable liberté de décision ». Dans le cas contraire, leurs prises de position, leurs préavis, leurs décisions même parfois, sont sans valeur ni pertinence. Le droit cantonal est prédominant.

Et c'est là que, souvent, le bât blesse. Car s'il est juste et approprié que toute tâche ou acte normatif qui relève d'un intérêt cantonal doit revenir au canton, il faut se demander s'il est pertinent et adéquat que des démarches ou des décisions de portée locale ne puissent être prises au niveau communal. Surtout lorsque les deniers communaux sont engagés et que la portée de l'acte ou l'incidence de la tâche ne dépasse pas le territoire de la commune.

À titre d'exemple, les communes gèrent et entretiennent leur patrimoine et leur domaine public, administrent et organisent leur commune, décident de l'affectation des impôts communaux dont elles fixent le montant du centime, gèrent la levée des déchets, ont des compétences en matière culturelle, sportive et sociale, ainsi que dans les domaines de la petite enfance et de la sécurité.

Un constat s'impose : à l'heure de la mondialisation, le citoyen - appelé à travailler le plus souvent hors des frontières communales, attiré par les voyages lointains et au courant du moindre événement qui se produit à l'autre bout de la planète - montre un besoin marqué de se retrouver dans un territoire défini, avec un pouvoir local proche. La proximité des élus, l'accessibilité de l'administration, la transparence et l'efficacité maximales recherchées par des autorités en phase avec les besoins et les nécessités de leurs administrés donnent assurément toute sa valeur à la notion de commune.

Aujourd'hui, alors que l'Assemblée constituante étudie une éventuelle réorganisation du territoire, ainsi qu'une nouvelle répartition des tâches, plus claire et mieux définie, entre le canton et les communes, il me semble que trois conditions sont nécessaires pour rendre toute sa légitimité à la commune, cellule de base de notre démocratie :

- que les compétences communales et cantonales soient clairement redéfinies et attribuées à celle des collectivités qui sera le mieux à même de les assumer ;
- que toute tâche dépassant l'intérêt local soit assumée par le canton ;
- et que l'état d'esprit dans lequel se déroulent actuellement les relations entre le canton et les communes change, afin de permettre un véritable dialogue entre les deux instances et de montrer la reconnaissance des communes et la prise en considération des décisions prises dans le cadre de leurs compétences.

Car : « C'est [...] dans la commune que réside la force des peuples libres. Les institutions communales sont à la liberté ce que sont les écoles primaires à la science : elles la mettent à la portée du peuple ; elles lui en font goûter l'usage paisible et l'habituent à s'en servir. » (De la démocratie en Amérique, A. de Tocqueville) !

Catherine Kuffer

INAUGURATION DE LA NOUVELLE PLACE

Merci aux Autorités de la commune

Vandœuvres n'a que trop peu souvent organisé une fête aussi conviviale, réussie et chaleureuse que celle de l'inauguration de la place.

Après l'audition de gospels, nous avons pu nous désaltérer avant d'écouter des sketches de Thierry Meury, qui comme d'habitude, égratigne de son humour la commune et la société en général.

Voici le temps du bœuf... moment solennel. Pour autant, sera-t-il bon... ?

Délicieux ! Même un Genevois râleur n'aura rien à y rétorquer.

Bravo au passage à tous nos jeunes qui ont su nous servir avec un large sourire et une disponibilité sans égal.

Par la suite... aïe, aïe, aïe... ! Dario et son orchestre nous ont mis sur la piste de 4 à 99 ans, pour terminer cette soirée endiablée avec les rocks et les succès qui ont marqué la jeunesse de beaucoup d'entre nous.

Que du bonheur, voici ce qui qualifie la magnifique soirée que nous avons passée, grâce au dévouement de la mairie et de tous les artisans qui depuis plusieurs mois ont œuvré à sa réussite.

MERCI !

Claudine Golay-Auer

Photographies : Catherine Walder

Préparatifs





Accueil



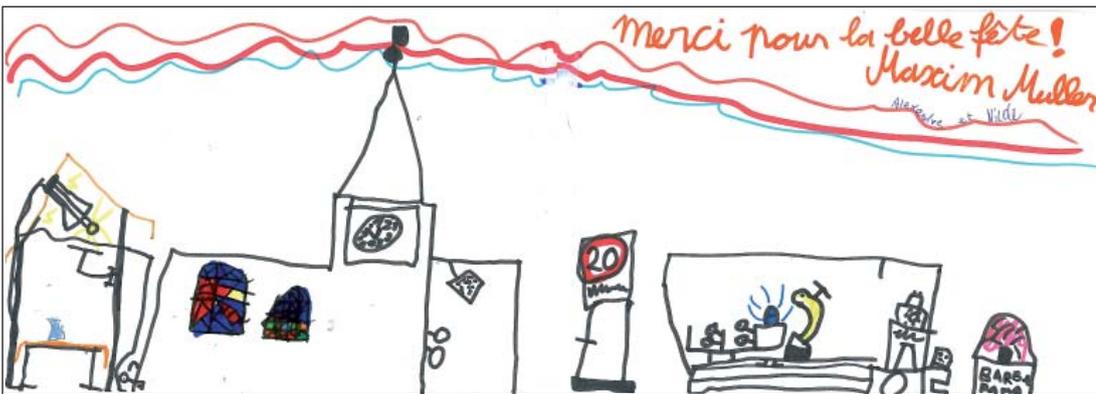
Concert Gospel au temple



Partie officielle



Réjouissances



AÎNÉS

Evian ville d'eau

Une centaine de Seniors ont bénéficié de notre sortie à Evian. Vu le nombre important de visiteurs, le groupe fut scindé en deux.

Pour atteindre la destination des Jardins du Pré Curieux, nous avons embarqué sur un grand catamaran solaire, silencieux et non polluant. Ce jardin de 3.5 hectares, labellisé « jardin remarquable », fait partie intégrante d'une grande propriété située à l'entrée ouest d'Evian. C'est une unité de recherche et de communication sur les zones humides. Il représente, à travers une exposition fort bien documentée et un itinéraire dans le parc, les différents écosystèmes liés à l'eau : étangs, torrents, marais, prairies humides, leur flore et leur faune.

L'accueil chaleureux au restaurant du Casino d'Evian nous permet de bien manger avant de nous

rendre sur le site d'embouteillage de l'eau Evian basé à Amphion-les-Bains. Cette eau est captée au cœur des Alpes et acheminée jusqu'à l'usine. La visite se fait en parcourant une galerie unique qui surplombe les chaînes d'embouteillage. Avec 14 lignes de production et plus de 6 millions de bouteilles chaque jour, ce site industriel montre toutes les étapes d'un processus maîtrisé, de la fabrication des bouteilles jusqu'à l'expédition des palettes par voie ferroviaire, à partir de la plus grande gare privée de France.

Journée bien remplie qui nous a permis de découvrir deux autres facettes d'Evian.

Gabrielle Gourdou-Labourdette

Photographies : Hervé Despland





ÉCOLE

Promotions

Comme chaque année, les Promotions ont commencé déjà le vendredi matin par la distribution des livres offerts par la mairie dans toutes les classes par M. Nicolas Terrier, Président de la Commission école et moi-même, sans oublier les dictionnaires pour les 3P et les 6P.

Également fête de fin d'année des petits du jardin d'enfants *Le Toboggan*, un peu particulière cette année, puisqu'après 20 ans d'activité pas-



sionnée Madeleine Rall, prend une retraite bien méritée. Sa gentillesse, sa douceur et sa patience resteront dans les mémoires des enfants qui ont vécu leurs premières années scolaires avec elle.

Samedi la cérémonie des Promotions des plus grands fut marquée par les différents discours et où l'on a appris les départs de cinq institutrices ayant mis en application toutes leurs compétences, leur passion plusieurs années au service de l'école de Vandœuvres. Madame le Maire a adressé des remerciements chaleureux personnalisés et fleuris à chacune d'entre-elle : Mesdames Yolande Dard, 38 ans, Anne-Marie Deléaval 35 ans, Martine Gregoletto 19 ans, Cristina Inacio 6 ans et Valérie Laborde 6 ans également.

Madame Michèle Deschamboux, Directrice du Conseil d'établissement, à son tour a remercié les instituteurs, les autorités et toutes les personnes permettant, grâce à une collaboration efficace de permettre aux enfants de suivre leur formation scolaire dans de bonnes conditions.

Des chansons modernes furent interprétées par les enfants des différents degrés, avec fougue et rythme, respirant la joie et la gaieté.

Un grand merci aux dames de l'APEVAN, aux Vand' Oeuvriennes et aux Sapeurs-pompiers pour leur précieuse et efficace collaboration.

Les festivités se sont prolongées dans le parc, sous une canicule bienvenue qui marquait le début des vacances.

Gabrielle Gourdou-Labourdette



De gauche à droite : Emmanuel Foëx, adjoint, Yolande Dard, Anne- Marie Deléaval, Catherine Kuffer, maire, Martine Gregoletto, Gabrielle Gourdou-Labourdette, adjointe, Cristina Inacio et Valérie Laborde



Photographies : Catherine Walder

BRÈVES COMMUNALES

Repas des Aînés

Quelle meilleure façon de commencer l'année que de se retrouver ensemble, pour un bon repas, un moment de convivialité et d'échanges, ainsi qu'un exposé extrêmement intéressant.



C'est donc dans la bonne humeur que nos Aînés ont rejoint le Centre communal le 27 janvier dernier pour le traditionnel repas, ponctué par un exposé de Pierre Walder sur le son : « Du cylindre d'Edison au CD stéréophonique ».

VC

Nouveaux citoyens suisses

Pendant longtemps, les nouveaux citoyens suisses domiciliés à Vandœuvres étaient accueillis, tous les deux ans, à la mairie pour la partie officielle, puis pour un repas à l'auberge.

Depuis 2008, les Autorités ont modifié leur mode de faire en recevant les jeunes ayant accédé à la majorité et les naturalisés le même jour que la manifestation organisée par la Ville de Genève pour tous les jeunes du canton.

Le 31 janvier dernier, les Autorités communales ont donc accueilli les jeunes et les naturalisés pour une réception à la mairie. Un exposé sur les droits et devoirs des citoyens helvétiques et, surtout, sur l'histoire de Vandœuvres a été adressé aux invités. Ces derniers, après avoir repris des forces grâce à un plantureux buffet et reçu un cadeau en guise de souvenir, se sont rendus, accompagnés de l'Exécutif, au Théâtre du Léman, pour la « soirée

citoyenne ». Celle-ci est toujours composée d'un moment solennel (discours du maire de la Ville, notamment), du témoignage d'une personnalité marquante (Sœur Emmanuelle a eu ainsi une standing ovation en 2005), puis d'une partie récréative (c'est Marie-Thérèse Porchet qui a fait hurler de rires les jeunes de la volée 1992). Les échanges avec les jeunes Vandœuvriens sont toujours fructueux et emplissent de joie les élus, qui espèrent, par ces contacts brefs mais chaleureux, leur donner le goût de la chose publique !

CK

Aux amateurs de Théâtre

Parmi les bénéficiaires des différentes subventions octroyées à la culture par la commune, figurent deux théâtres fort différents : le Théâtrechamp et le Crève-Cœur, que nous avons le désir de soutenir malgré qu'ils soient situés sur des communes voisines. Nous souhaitons mieux vous les faire connaître.

Pour que notre soutien à la culture ne soit pas uniquement pécuniaire et, pour vous, abstrait, nous avons décidé de vous offrir leurs spectacles en février, afin de vous permettre d'apprécier leurs dernières créations.

L'oiseau du matin, fable écologique mise en scène par Anouchka Chenevard, du Théâtrechamp, s'est adressé à une cinquantaine d'élèves de l'école un mercredi après-midi. Cette troupe de vingt-et-un jeunes comédiens a réjoui et captivé ses spectateurs, mettant en lumière la tristesse du monde, si les oiseaux venaient à disparaître... La magie fut rendue par les décors, costumes et accessoires entièrement réalisés avec des objets et matériaux de récupération.*

Les jongleurs de mots, au Théâtre du Crève-Cœur. Création d'Alain Carré interprétée par lui-même et Thierry Nadalini.

En cette année du cirque, les acteurs nous ont fait vibrer sous le flot des paroles, équilibristes des mots conjugués avec humour et adresse de funambules, habilement accompagnés du jongleur, bateleur du cirque de notre enfance.

Subtil équilibre des mots et d'humour poétique du saltimbanque proche du rêve.

Heureux spectateurs, réjouis par la virtuosité des fauves du langage, subjugués par le pouvoir des mots et des images dignes d'Ubu roi.



*Afin de conserver le souvenir de ce spectacle, le 10 mars dernier, par un froid glacial, la troupe du Théâtrechamp, accompagnée de quelques élèves, a planté joyeusement un superbe malus floribunda (pommier du Japon) dans le parc de la mairie, près de l'emplacement des jeux.

GGL

Arbres et fleurs pour le « Café-croissants » des communes de Vandœuvres et Choulex.

Une fois n'est pas coutume, nous avons déserté la salle communale de Vandœuvres, pour nous réfugier dans celle de Choulex. Où nous avons été accueilli par une belle journée qui nous a permis d'admirer la nature loin à la ronde.

Une assistance nombreuse nous a fait l'honneur d'assister à cette présentation, une cinquantaine de personnes sont venues, bravo à elles de s'être déplacées.

Merci à la commune, pour le café et les croissants, ainsi qu'à Monsieur Schneider pour sa prestation sur les « arbres et les fleurs », et les magnifiques clichés dont on a admiré la richesse de la nature, extrêmement généreuse pour l'être humain, celui qui ose, parfois, faire des choix hors du commun.

Ailleurs, même dans une nature très hostile, celle-ci permet à certaines plantes de subsister, dans cette diversité, le cycle de renouvellement de la plante se fait sur une période de 25 ans, ça sort de l'ordinaire, car chez nous le cycle est habituellement d'une année, voire deux ans.

Après les clichés, nous avons pu nous entretenir avec Monsieur Schneider devant les branches et les fleurs qu'il avait apportées, un

grand merci à cet amoureux inconditionnel de la nature, il n'a pas perdu sa passion communicative d'ancien enseignant de l'école d'horticulture de Genève.

*« Mainte fleur épanche à regret
Son parfum doux comme un secret
Dans les solitudes profondes »
(Charles Baudelaire)*

CF

Modification de la loi sur le séjour et l'établissement des Confédérés

La loi citée en titre a été modifiée afin de permettre aux communes de gérer le registre des citoyens suisses domiciliés sur leur territoire. Cela signifie que ces derniers peuvent dorénavant s'adresser à la mairie de leur domicile pour obtenir les documents suivants : déclaration de domicile/changement d'adresse/ attestation de résidence/attestation de départ. En revanche, les informations concernant les personnes de nationalité étrangère demeurent de la compétence du canton, ce qui implique que les personnes intéressées doivent se rendre à l'Office cantonal de la population (rte de Chancy 88, 1213 Onex).

CK

Chantiers divers

De nombreux travaux encombrant les routes, communales et cantonales, de la commune. Si plusieurs d'entre eux sont de notre responsabilité, d'autres, en revanche, sont initiés par le canton ou les SIG. Ainsi en va-t-il de la pose du revêtement phono-absorbant sur la route de Mon-Idee, qui est une route cantonale, ou du chantier des chemins du Dori et de la Blonde, sous lesquels les SIG installent des câbles électriques et une nouvelle conduite de transport d'eau. Dans ce dernier cas, la commune profite ensuite de l'ouverture de ces chantiers par d'autres collectivités publiques pour engager elle-même des travaux en sous-sol. Ce sera le cas cet automne sur un petit tronçon du chemin de la Blonde. Quant au chemin de la Seymaz, il doit, comme promis, recevoir sa touche finale au mois de juillet... 2010 bien sûr !

CK

Du gaz à tous les étages ou la ruée vers « l'or bleu »

Le gaz naturel

Certains d'entre vous l'utilisent pour chauffer leur maison et leur eau chaude ou pour mijoter leurs plats préférés. Mais certainement tout le monde l'utilise de manière indirecte. En effet, le gaz naturel est aujourd'hui la matière première d'une bonne partie de l'industrie chimique et pétrochimique permettant la quasi-totalité de la production d'hydrogène, de méthanol et d'ammoniac, trois produits de base qui à leur tour servent dans diverses industries telles que la fabrication d'engrais, de résines, de plastiques, de solvants, etc. Autant dire que personne n'échappe à son utilisation ! Il représente 20 % de la consommation énergétique mondiale.

De quoi est-il composé ? Le gaz naturel est composé à 95 % de méthane (CH_4) à moins de 4 % d'éthane (C_2H_6) et d'azote, ainsi qu'à 1 % de dioxyde de carbone (CO_2) et de propane (C_3H_8). Il est aussi le plus propre des hydrocarbures fossiles. Il provient de la transformation naturelle, pendant des centaines de milliers voire des millions d'années, de matières organiques telles que le plancton marin par exemple. Ce dernier est alors enfoui dans des sédiments (carbonates, sables) et une fois sous forme de gaz, piégé dans une roche plus ou moins poreuse dite roche réservoir (calcaire, grès), elle-même recouverte d'une strate étanche, généralement des argiles, afin que le gaz (ou les hydrocarbures) ne s'échappe pas. Le tout doit former une structure géologique adéquate respectant une certaine géométrie favorable à l'accumulation de gaz ou d'hydrocarbures.

Ceci m'amène à vous parler d'une activité peu banale en Suisse observée depuis l'hiver dernier au bout du lac Léman : le forage d'exploration pour la recherche de gaz naturel.

En effet, une société Suisse, Petrosvibri S.A., détentrice du permis d'exploration pour la recherche d'hydrocarbures dans la région du Chablais vaudois et valaisan, a débuté un forage profond à coté du village de Noville, à l'extrémité de la plaine du Rhône. Ce forage d'exploration vise une structure géologique sise à quelque quatre

kilomètres de profondeur sous le lac Léman. De nombreuses études effectuées dans cette partie du Chablais suisse laissent supposer la présence d'hydrocarbures, plus probablement gazeux.

Après avoir effectué de longs travaux préparatoires et présenté son projet détaillé d'investigations profondes en soulignant les enjeux économiques et énergétiques, la société Petrosvibri a déposé sa demande d'autorisation de forage sous le lac Léman auprès de la commune de Noville, site sur lequel est érigée la tour de forage. Les services cantonaux et communaux ont ensuite donné leur aval à Petrosvibri pour effectuer le forage d'exploration après avoir longuement analysé le dossier d'enquête qui comportait notamment une étude d'impact très détaillée. Le forage qui a débuté en novembre 2009 devrait durer une année ou plus selon les conditions de forage rencontrées. Les résultats ne seront bien sûr connus qu'à la fin du forage, car une batterie de mesures, d'analyses et de tests devront encore être effectués afin de confirmer ou d'infirmer la présence de gaz ou d'hydrocarbures dans cette structure.

Quelle sont les chances de succès d'un tel forage, me demanderez-vous ? Il est difficile de répondre précisément à cette question, mais lorsque l'on sait qu'un forage sur vingt environ est positif (moyenne mondiale), que la géologie de cette région de Suisse est très similaire à l'Autriche, pays qui produit 20% de sa consommation de gaz et de pétrole, que la Suisse comporte relativement peu de forages pétroliers et que l'exploration d'hydrocarbures en Suisse subit actuellement un sérieux regain d'intérêt de la part de plusieurs petites et moyennes compagnies suisses et internationales, alors on peut penser que les chances sont bonnes. Selon les estimations, un tel gisement, s'il se confirmait, pourrait couvrir les besoins en gaz de la Suisse durant environ trois ans.

Une découverte de gaz au bout du Léman participerait en tout cas sérieusement à une certaine sécurisation de l'approvisionnement énergétique et de la diversification des sources pour la Suisse.

Alexandre Muller
Géologue



Le forage de Noville-1 et la tour de forage



Séparation par vibration des «cuttings» (roche) de la boue de forage



Analyse des « cuttings » (roche forée)



Trépan de forage avec inserts diamantés pour roches dures

Photographies : Alexandre Muller

Pour d'autres informations :
www.petrosvibri.ch
www.gaz-naturel.ch

ENJEUX

PATRIMOINE

Nouveau printemps aux Maisons Mainou

Au bout de la route de Pressy, au 48, les Maisons Mainou viennent de reprendre leurs activités dans la «petite maison» de douze pièces construite au milieu du XVIII^e siècle.



Cette réouverture a dignement été fêtée le 23 mars, en présence des autorités municipales, de représentants des activités culturelles du canton et d'institutions voisines et amies. Un moment de joie, entre ces murs retrouvés et réhabilités, partagée avec ceux qui, à divers titres, ont soutenu ou suivi le redémarrage des activités. Les remerciements n'ont pas manqué, notamment à la commune de Vandœuvres, à la Société Suisse des Auteurs, à la Loterie romande comme à tous ceux qui ont cru au nouvel élan donné aux Maisons Mainou et soutenu la relance du processus actuel. Car, en louant la moitié du domaine, la Fondation Johnny Aubert-Tournier peut recommencer à développer dans l'autre les deux activités qui lui ont été assignées par sa fondatrice Germaine Tournier.

La première de ces activités est en faveur des auteurs d'œuvres pour la scène, avec des résidences offertes, mais aussi bientôt des stages ainsi que d'autres activités de formation et de diffusion. La seconde concerne la mise en valeur de la mémoire du théâtre en Suisse romande : les Archives romandes du théâtre – pour l'instant encore en préfiguration – travailleront bien sûr dans une pleine collaboration avec la Collection suisse à Berne, non seulement en cherchant autant

que possible à constituer des collections difficiles à obtenir depuis les bords de l'Aar, mais aussi sur la base d'outils informatiques compatibles.

Les Maisons Mainou font donc leur réouverture, après plusieurs années de réorganisation et une première étape de remise en état des lieux, que la Fondation a pu assumer seule grâce à ses nouveaux locataires. Les douze pièces ont été rénovées rapidement, afin de pouvoir redémarrer au plus vite les activités artistiques — qui, elles, sont soutenues par diverses instances publiques.

L'écriture pour la scène, comme toute création, demande un petit peu d'inspiration et beaucoup, beaucoup de travail ! En ce sens, un lieu où de nombreux auteurs ont été accueillis par Germaine Tournier dès les années 30 (où notamment Jean Villars Gilles aurait écrit *Dollar*, sa première chanson à obtenir un grand succès parisien), ne peut être que favorable à l'inspiration.

Pour tout le reste, Philippe Lüscher, directeur des Maisons Mainou, s'emploiera à rendre le lieu agréable et propice au travail... Et enfin, ce sera aussi, en définitive, aux auteurs de transpirer un peu ! Il ne faut pas croire, d'ailleurs, qu'il suffise d'écrire quelque chose de remarquable pour que ce soit... remarqué. Là encore, la structure des Maisons Mainou va pouvoir faire montre de toute son utilité en tissant des réseaux de diffusion, en reliant les auteurs et leurs œuvres à ceux qui pourront les faire éclore sur la scène... Cela aussi, c'est un formidable chantier artistique qui se présente. Et nous sommes heureux que Vandœuvres en soit le cœur.

Joël Aguet
Président de la Fondation
Johnny Aubert-Tournier
«Maisons Mainou»

Photographie : Daniel Menotti

ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Emmanuel Foëx

Séance ordinaire du lundi 7 décembre 2009

Compte-rendu de la commission Affaires sociales & humanitaire (séance du 16 novembre 2009)

Rapporteur : Monsieur Justin Benoit

Les commissaires ont eu à traiter plusieurs dossiers d'organisations liées à l'aide au développement et à la cause humanitaire.

La commission a préavisé favorablement un soutien aux associations suivantes :

1) **Amis du Sakhti Children's home**, active dans l'état du Tamil Nadu, au sud de l'Inde. Elle apporte son appui à la construction, l'entretien et l'agrandissement d'un orphelinat pour jeunes filles. Afin que celles-ci puissent bénéficier d'une formation qui leur permettra une certaine autonomie à l'âge adulte, l'association entend créer des ateliers éducatifs. La commission a donc donné son préavis favorable pour une subvention relative à la création d'un atelier de couture.

2) **Pharmaciens sans frontières** qui ont un projet de pharmacie «de brousse» à Madagascar. Cette association ayant été largement subventionnée l'année dernière - et ne présentant pas de nouveau dossier -, un appui moins important a été décidé pour cette année.

3) **AGSCEAS** dont la commune suit depuis plusieurs années les actions liées au tri et au recyclage des ordures dans un quartier de taille importante à Ouagadougou. Compte tenu de l'engagement de cette association et de son dynamisme dans une cause cruciale pour les pays émergents, la commission propose une aide de même montant que les années précédentes.

4) **EIRENE** dont l'idée de munir une école, située dans la partie montagneuse d'Haïti, de huit panneaux solaires a pu se réaliser grâce à une aide précédente de la commune. Au projet d'agrandissement des locaux, les commissaires ont répondu favorablement.

5) **Surya Drukpa Suisse** qui œuvre au Népal et

qui présentait un dossier important concernant la construction d'une clinique dans une région très défavorisée du pays.

6) **Educar es avanzar**, active notamment au Nicaragua et qui désirait acquérir une imprimante braille destinée aux enfants aveugles d'un centre spécialisé.

7) **Voix Libres** pour son action exemplaire en faveur des enfants exploités dans les mines de Bolivie.

8) **Terre des hommes** qui présentait un projet spécifique de lutte contre le trafic des enfants en Inde, et dans lequel M. Lorin Voutat, commissaire, s'était particulièrement engagé.

Compte-rendu de la commission Environnement & Paysage (séance du 23 novembre 2009)

Rapporteur : Madame Gilonne Vermeil

Il a été traité des dossiers suivants :

1) **Renaturation du ruisseau du parc de la mairie.**

Il est rappelé que l'architecte Philippe Calame est mandataire de la mairie et maître de projet. Le dossier a été visé et accepté par la commission et le conseil dans un plénum précédent. À ce projet de réhabilitation, l'architecte propose d'y lier celui de la réfection du bassin. Cette proposition a été longuement débattue, elle fera l'objet d'une prochaine séance réunissant les commissions *environnement* et *bâtiments*, durant laquelle le projet Calame sera examiné, et il sera préavisé de lier ou non les deux projets.

Monsieur Foëx, chargé du dossier à l'exécutif, eut à répondre à plusieurs questions concernant le retard éventuel que subirait ce chantier dans le cas d'une affectation supplémentaire.

2) **Projet agro-environnemental du Paradis**

Ce projet liant les communes de Presinge, Puplinge, Choulex, Vandœuvres et une partie de Cologny subit des fortunes diverses et des retards, en partie à cause des lenteurs récurrentes de certains services de l'État. *In Situ Vivo*, l'organisation faitière et responsable du suivi, a dû

fournir des compléments non prévus aux services administratifs afférents. Monsieur Loizeau, adjoint de Puplinge, alors responsable politique du projet, ayant quitté ses fonctions, le dossier sera repris par MM. Michel Pitteloud (maire de Puplinge) et Emmanuel Foëx.

3) Il a également été débattu - sur demande de commissaires - de la décoration végétale et florale de la place de Vandœuvres, de l'éradication malheureuse de la haie vive du chemin de la Manche (vestige de la lignée arborée autrefois implantée sur ses bords), et du Bois de Seyme auquel certains promeneurs reprochent le manque de propreté.

Compte-rendu de la commission Communication & Technologies de l'information (séance du 24 novembre 2009)

Rapporteur : Monsieur Lorin Voutat

La séance a été consacrée à la relecture des articles pour la prochaine parution de la *Coquille*.

Compte-rendu de la commission Aménagement du territoire & Urbanisme (séance du 25 novembre 2009)

Rapporteur : Monsieur Jean de Haller

Une séance importante consacrée au **projet d'immeubles de la route de Meinier**. Il s'agissait de préparer le projet de résolution qui serait soumis aux conseillers, lors de ce plénum. La question posée était celle de l'exercice du droit d'initiative communal permettant d'obtenir par-devant le Grand Conseil le déclassement des zones qui nous intéressent.

Pour mémoire, deux parcelles contiguës sont concernées par ce projet : l'une en zone de verdure (tennis + terrain vert) et l'autre que la commune se propose d'acquérir, en zone agricole.

Le déclassement se ferait en zone 4B. À ce stade tous les préavis cantonaux sont favorables à ce projet. Une fois ce déclassement obtenu, la Commune acquerra la parcelle supplémentaire appartenant à Mme et M. Borel.

Il est impératif de songer aux possibilités d'implantation nouvelle pour les courts de tennis et le «terrain vert.» La commission demande à l'Exécutif de faire part de ses solutions alternatives.

Madame la Maire signale que le plan directeur

communal avait déjà conceptualisé des zones d'implantation, notamment dans le périmètre du manège de Crête. M. Julien Pradervand serait favorable à un déclassement d'une partie de sa parcelle pour en faire une zone sportive et y accueillir des courts de tennis.

Quant au «terrain vert», leur redistribution fait débat. Il avait été imaginé d'y consacrer la partie sud du parc de la mairie mais plusieurs voix s'y opposent, désirant conserver ce bel ensemble dans son aspect naturel. Une meilleure proposition serait d'y destiner ce que nous appelons l'esplanade devant les futurs immeubles. Troisième éventualité : un périmètre du préau de l'école pourrait être transformé à cet effet.

Plusieurs questions, relatives au prix d'achat du terrain et aux lieux d'implantation future des courts de tennis et du «terrain vert», ont été posées à l'exécutif. Débat s'en est suivi.

Compte-rendu de la commission Bâtiments, Feu & Sécurité (séance du 30 novembre 2009)

Rapporteur : Monsieur Hervé Despland

La commission a traité de plusieurs dossiers en cours :

1) **Affectation de la Maison Bianchi.**

La commission a reçu l'atelier d'architecture *Bonnet* qui lui a présenté le rapport final du projet de maison d'étudiants dans l'immeuble cité. Ce projet a reçu l'autorisation de construire complémentaire en août 2009.

Les avantages de ce projet :

- Libération du fond du jardin qui n'est plus requis pour des places de stationnement.
- Utilisation plus libre du périmètre arboré autour de l'édifice alors que dans le modèle de logements, celui-ci devrait être privatif.
- La grange est destinée à accueillir toutes les installations techniques.
- Une chambre double avec sanitaire peut être aménagée sous les combles.

La réfection générale du bâtiment inclut :

- Assainissement de tous les sous-sols et du rez-de-chaussée fortement humides.
- Réfection de l'enveloppe de la bâtisse.
- Renforcement de la toiture et nouvelle isolation.
- Remplacement de toutes les fenêtres, ouverture de nouvelles baies en toiture. Labellisation *Minergie* pour l'ensemble.

- Opérations de soutènement des planchers.
- Suppression des dalles du rez-de-chaussée et remplacement par des dalles thermiquement isolées.
- L'ensemble des réseaux (chauffage, électricité, eau) doit être reconstitué, modernisé, remis aux normes.
- Installation d'une ventilation pour les salles d'eau.
- Le devis général comprend également : l'équipement des chambres, des locaux communs et des sanitaires, la lustrerie et le déplacement des cloisons.

En conclusion, ce projet diminue les coûts en nécessitant des travaux plus légers que dans le modèle de logements locatifs. À ce jour, le montant estimé des travaux est de CHF 3 850 000.

La commission s'est déclarée favorable à ce projet. Elle souhaite que l'Exécutif organise une séance d'information à la population.

2) Bâtiment de la Mairie

Un bilan énergétique récemment réalisé classe cet édifice au plus bas de l'échelle du rendement. Ceci n'a pas réellement surpris les membres de la commission, compte tenu de l'ancienneté du bâtiment, de son architecture et des matériaux avec lesquels il a été construit. Le fait qu'il soit classé empêche toute réalisation majeure dans le sens des économies d'énergie. Les commissaires proposent de laisser de côté cette question pendant dans l'optique de travaux internes de rénovation et de réaffectation des locaux.

3) Parking souterrain communal

La commission s'est penchée sur l'éventualité d'un abandon de la gratuité du parking. Ceci pour éviter le phénomène des «véhicules-ventouses» appartenant aux travailleurs pendulaires, qui utilisent cet espace comme un parking-relais.

Cette proposition de rendre le parking payant est à l'origine d'un débat. Plusieurs conseillers se demandent en effet si cela est vraiment opportun, car la commune n'est pas en manque de fonds et le parking est très rarement saturé. Quelques véhicules sont certes opportunistes mais la majorité des utilisateurs sont des résidents des immeubles ou des clients des restaurants. Par ailleurs, si un poste d'agent municipal est créé à plein temps, ce dernier aura tout loisir de verbaliser les contrevenants.

Projet de résolution

Un projet de résolution est soumis au vote. Il est intitulé comme suit :

Projet de modification des limites de zones (création d'une zone 4B), à la route de Meinier.

Le texte est accepté à la majorité de 9 voix pour, 1 contre et 0 abstention.

Séance ordinaire du lundi 15 février 2010

Communications du maire et des adjoints

1) Madame la Maire Catherine Kuffer informe que les travaux au **chemin de la Seymaz** sont en voie d'achèvement. La pose du revêtement phono-absorbant induira quelques problèmes de circulation, notamment celle des autobus qu'il faudra temporairement détourner sur d'autres voies.

En ce qui concerne la **fibres optique**, la commune a profité des travaux des SIG pour poser des tubes au chemin de la Troupe. Par contre, au sujet de l'installation des armoires VDSL (flux à haut débit), la compagnie *Swisscom* se montre intransigeante et ne veut pas en négocier les coûts ni entendre parler de quelconque location.

2) Monsieur l'Adjoint Emmanuel Foëx aborde le sujet des hélicoptères survolant notre commune, et à propos desquels la population est à raison excédée. Il a eu, avant ce plénum, un long entretien avec le responsable de l'aéroport détaché à la lutte contre le bruit. Celui-ci lui a transmis des données essentielles concernant le trafic hélicoptéré, les utilisateurs, le volume de vols par an, les moyennes saisonnières, les types de nuisances et surtout quels seraient les moyens de lutte pour en limiter l'impact.¹⁾

3) Madame la Maire informe également sur différents sujets :

- Nouveaux courts de tennis : M. Julien Pradervand, comme il avait été énoncé lors d'une séance précédente, est d'accord pour qu'une partie de sa parcelle soit déclassée en vue d'une future implantation.

- Chemin Vert : les travaux de *mise en séparatif* (dissociation des eaux usées et des eaux claires) de ce secteur ont débuté.

¹⁾ *Un article paraissant dans ce numéro sur le même sujet, nous avons pour cela réduit la teneur de l'intervention.*

- Transports publics et mobilité alternative:
Depuis le début de l'année, nos offres en matière de mobilité dite «douce» connaissent un franc succès. (Pour rappel, il s'agit des cartes journalières CFF, des abonnements demi-tarifs pour jeunes et retraités et des cartes TPG.)

- Séisme en Haïti. L'Exécutif souhaite s'engager mais ne pas se précipiter. L'expérience du précédent en Asie ayant laissé des souvenirs désagréables, puisque une grande partie des sommes colossales qui ont été versées n'ont pas trouvé de destination humanitaire.

Sur ce sujet, M. Justin Benoit confirme que pour l'instant l'aide d'urgence est générée par les états et qu'il est préférable d'attendre et de se proposer à investir lors de la phase de reconstruction des structures du pays.

- Sécurité : depuis le 8 février, 11 voitures ont été vandalisées dans le parking souterrain. Vendredi, nous avons mandaté une police privée pour assurer une surveillance dans le parking pendant la nuit.

Sur ce sujet, deux conseillers municipaux interviennent pour demander s'il n'y a pas une augmentation des cambriolages dans la commune.

Madame l'Adjointe, Gabrielle Gourdou-Labourdette, chargée de la sécurité, précise que selon les statistiques fournies récemment par la police, les cambriolages n'ont augmenté que d'un cas en 2009 par rapport à l'année précédente. Il y a donc une stabilité de ces méfaits. Ce qui ne signifie pas, bien entendu, que l'on ne doit pas chercher à les endiguer de la meilleure manière possible. Quatre-vingt pour cent, voire plus, des cambriolages sont le fait de malfaiteurs opportunistes. Il n'y a donc pas de préméditation et les opérations sont de très courte durée puisque ceux-là ne savent pas quand se déroulent les patrouilles.

Madame l'Adjointe poursuit sur le thème de la culture en annonçant que la commune a décidé d'offrir à ses habitants une soirée au théâtre du *Crève-Coeur*.

Compte-rendu de la commission Culture & Manifestations (séance du 12 janvier 2010)

Rapporteur : Madame Véronique Christe

1) Des sponsors sont recherchés pour le spectacle de cet été. Madame Décosterd a déjà reçu des subventions et le budget sera respecté.

2) Subventions 2010 :

- *Maisons Mainou*. Bien que la maison soit louée en partie pour trois ans, la commune octroie une subvention d'entretien.

- Théâtre du *Crève-Cœur*.

- *Centre artistique du Lac*, à Collonge-Bellerive, pour un spectacle destiné aux enfants et aux adultes. Une dizaine d'enfants de Vandœuvres participent à ce spectacle.

- Chœur de Choulex-Vandœuvres-Cologny.

- *Arte Musica*.

- Festival *Le Monniati*.

3) Manifestations :

- Inauguration de la place de Vandœuvres le 28 mai 2010. Une grande fête sera organisée avec repas, musique et danse.

- Aînés. Le déjeuner traditionnel a eu lieu le mercredi 27 janvier. Monsieur Pierre Walder a fait un exposé sur l'histoire de l'enregistrement sonore intitulé : *Du cylindre d'Edison au cd stéréophonique*.

Compte-rendu des commissions Bâtiments, Feu & Sécurité et Environnement & Paysage (séance conjointe du 18 janvier 2010)

Rapporteur : Madame Gilonne Vermeil

Les commissions se sont réunies conjointement pour étudier le dossier relatif à l'éventuelle réfection ou transformation du bassin situé sur la terrasse sud de la mairie.

Les commissaires ont eu à étudier le projet sur plans de l'atelier Philippe Calme et ont eu à se prononcer s'ils donnaient un préavis favorable à ce projet ou non.

La question posée par l'étude de ce projet était de savoir s'il fallait lier - comme le propose l'architecte - la création d'un nouveau bassin (au design plus contemporain) à celui du chantier prévu du ruisseau du parc de la mairie. L'eau pompée dans le puits transiterait par le nouveau bassin avant de s'écouler dans le lit reconstruit et aménagé de manière champêtre du ruisseau.

Au terme d'un long débat, les commissaires ont souhaité que les deux projets ne soient pas liés et que l'on puisse débiter au plus vite le chantier du ruisseau. En effet, le projet de bassin proposé par l'architecte ne convainc par réellement - notamment à cause de sa taille trop importante de l'édifice -, de ce fait, les deux commissions

préfèrent prendre le temps de la réflexion avant d'envisager toute construction nouvelle.

Compte-rendu de la commission Administrative, financière & juridique (séance du 2 février 2010)

Rapporteur : Monsieur Daniel Rinaldi

Deux projets de délibérations étaient à l'ordre du jour de cette séance :

1) L'acquisition d'une bande de terrain de 1 687 m², à détacher de la parcelle n° 2 855, feuille 34, du plan cadastral de la commune, en vue de la construction d'immeubles à la route de Meinier.

2) L'aménagement de la mise en zone 30 km/h des chemins de la Cocuaz, Peutets et Tattes-Fontaine. La commission l'a préavisé favorablement à l'unanimité moins une abstention.

Concernant la *Maison Bianchi*, Madame la Maire a expliqué que le projet n'était pas encore mûr pour être soumis à délibération, car une personne désire présenter un projet privé concernant cette maison. L'Exécutif souhaite en discuter avec elle avant tout projet de délibération.

Un intense débat a suivi cette intervention, plusieurs commissaires revenant sur le sujet pendant de la destination de cet immeuble, des difficultés relatives à son aménagement, mais aussi expriment le bienfondé du projet de logements pour étudiants. Encore une fois les responsables de l'Exécutif rappellent que la création d'une crèche n'y est pas possible - les normes étant beaucoup trop strictes - et que la création de logements imposerait des coûts beaucoup trop importants compte tenu du fait que la CMNS a rendu un avis défavorable concernant l'éventuelle destruction du bâtiment. Le projet de la personne privée d'un concept hôtelier ne paraît à prime abord pas plus réalisable, mais la mairie se doit de recevoir cette personne et de prendre en compte ce qu'elle propose.

Compte-rendu des commissions Routes & Mobilité et Environnement & Paysage (séance conjointe du 15 février 2010)

Rapporteur : Monsieur Hervé Despland

Monsieur Despland relate les différents contacts qu'il a eus et les différentes recherches qu'il a effectuées en ce qui concerne la technique de l'éclairage aux lampes LED (de l'anglais *Light Emitting Diode*.)

Par la suite, Messieurs Foëx, Bricchet et lui-même se sont rendus au siège des Services in-

dustriels de Genève pour suivre la présentation d'un modèle d'éclairage public LED, de fabrication suisse, dénommé *Hibou*. Ce modèle a des particularités qui le rendent très performant telles que les diodes orientables en fonction de la déclivité de la chaussée.

Pour rappel, les ampoules à vapeur de mercure, dites «écologiques», qui remplacent l'ancienne technologie tungstène, ne sont pas si écologiques que cela et sont même dangereuses si elles ne sont pas recyclées correctement. Leur utilisation devrait être également prochainement abandonnée.

Pour cela, la commission recommande, pour toute nouvelle installation d'éclairage public, de regarder vers l'avenir, et de se fournir en LED. La commune de Vandœuvres deviendrait ainsi une des communes «pilotes» de Suisse en matière d'éclairage public à haute valeur énergétique et environnementale.

Délibérations :

1) Acquisition d'une bande de terrain à détacher de la parcelle numéro 2 855, feuille 34, du plan cadastral de la commune de Vandœuvres.

Proposition du maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement et les moyens de les couvrir.

Crédit de CHF 1 500 000 destiné à cette acquisition.

L'investissement est financé par la trésorerie courante. Il ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Proposition acceptée à l'unanimité des conseillers présents.

2) Aménagement des chemins de la Cocuaz, du Pré-Moineau, de la Troupe, du Rossignol, des Peutets et de Tattes-Fontaine, et mise en zone 30 km/h.

Proposition du maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement et les moyens de les couvrir.

Crédit de CHF 590 000 pour couvrir les travaux ainsi que les honoraires d'ingénieurs civils, de géomètre et d'huissier.

Proposition acceptée par 14 voix favorables et une abstention.

Séance ordinaire du lundi 10 mai 2010

Communications du maire et des adjoints

1) Il est rendu compte par Madame la Maire que l'enquête publique pour la modification de zones à la route de Meinier paraîtra le 12 mai. Ce dossier a pris deux mois de retard sans aucune raison justifiable. Preuve supplémentaire de l'inertie de certains services étatiques.

2) La promotion pour les moyens alternatifs de transport connaît un vif succès. À tel point qu'il est demandé au Conseil une rallonge budgétaire pour satisfaire les demandes en suspens. Le Conseil accepte cette proposition.

3) Il est également question de la technologie des nouveaux médias de communication. *Swisscom*, après avoir voulu imposer sur tout le territoire la technologie VDSL - et avoir presque contraint les communes à s'en équiper - s'oriente finalement vers un autre procédé, celui de la fibre optique, en partenariat avec les SIG. La commune, normalement, devrait être avantagée et pouvoir offrir «rapidement», à la plupart de ses habitants, le très haut débit tant pour la télévision que pour Internet. Rappelons que la Suisse a pris beaucoup de retard par rapport à d'autres pays limitrophes quant au rapport rapidité/coût du transport électronique.

4) Nouvelles des chantiers en cours :

- Chemin du Dori fermé jusqu'au mois de juillet pour installation d'un câble de forte énergie pour *Reuters*.

- Zone de rencontre des Peutets ouverte prochainement.

5) Les prestations non-urgentes des sapeurs-pompiers pour les particuliers seront dorénavant facturées (exemple : destruction des nids de guêpes.)

6) Les tags, fleurissant sur certains murs de la commune, seront le plus rapidement éliminés, grâce à une entreprise de réinsertion sociale spécialisée dans le domaine.

Désignation du Bureau du Conseil municipal pour la période de juin 2010 à mai 2011

Président : Monsieur Jean de Haller

Vice-présidente : Madame Véronique Christe

Secrétaire : Monsieur Alexandre Muller

Compte-rendu de la commission *Communication & Technologies de l'information* (séance du 15 mars 2010)

Rapporteur : Monsieur Lorin Voutat.

La séance a été consacrée au prochain numéro de la *Coquille*.

Compte-rendu de la commission *Bâtiments, Feu & Sécurité* (séance du 19 avril 2010)

Rapporteur : Monsieur Hervé Despland

1) Projet de réaménagement du bâtiment de la Mairie.

La commission a reçu le bureau d'architectes ATBA et Madame Bénédicte Poncet en vue de finaliser la première étude qui avait été présentée. Il s'agit de chiffrer plus exactement les coûts, et de moduler la réorganisation des espaces en fonction des directives de la commission cantonale des *Monuments, de la Nature & des Sites* (CMNS.)

2) Problèmes d'incivilités et de vandalisme sur le territoire communal.

Le brigadier Roland Sutter, du poste de gendarmerie de la Pallanterie, est venu présenter un état des lieux. Au niveau cantonal l'augmentation des petits délits est d'environ 12 %. Ce chiffre étant une pondération, il est évident qu'il diffère beaucoup d'une commune à l'autre.

Monsieur Sutter évoque les récents cas de déprédations dans le parking communal et constate effectivement qu'il faut y mettre un terme. L'éventualité d'un système de surveillance vidéo est à nouveau évoquée.

Plusieurs commissaires s'expriment ensuite sur l'augmentation, selon eux, non seulement des larcins et des déprédations mais aussi des cambriolages. Il faut réfléchir de manière plus attentive à cette question et se donner les moyens de contrecarrer cet accroissement de l'insécurité.

Il est rappelé que la Commune a engagé pour un poste de 100 % un agent de police municipale. Celui-ci aura comme charge, entre autres, de veiller à la sécurité sur le territoire.

Compte-rendu de la commission *Culture & Manifestations* (séance du 3 mai 2010)

Rapporteur : Madame Véronique Christe

1) Aînés. La sortie de printemps aura lieu le 9 juin 2010. Au programme : la visite de l'usine d'embouteillage des eaux, celle des jardins de l'eau du Pré-Curieux en bateau solaire, puis repas au casino d'Evian.

La sortie d'automne aura lieu au jardin botanique et à l'observatoire.

Pour le repas de janvier 2011, sera présenté un spectacle de Gabrielle Boetsch.

2) Fête du Premier août 2010. Discours de Madame la Maire.

3) Spectacle d'été. La troupe des *Montreurs d'images* vient monter *Le sourire au pied de l'échelle* de Henry Miller.

4) Subventions :

- Association *Insightpictures* pour la réalisation d'un court métrage de Sébastien Provini, ancien élève de l'école de Vandœuvres.

- *Ciné transat*.

- *Théâtrechamp*. Spectacle ayant pour thème l'alcool chez les jeunes.

- Association des *Quatre Vents* (events et concerts) pour un festival à Puplinge.

5) Programme de l'inauguration de la place du Village.

Compte-rendu de la commission *Affaires sociales & humanitaires* (séance du 4 mai 2010)

Rapporteur : Madame Ariane de Lisle-Sarasin

En préambule Monsieur Emmanuel Foëx est revenu sur l'assemblée européenne que l'association *Bangwe* a tenue dans la salle des combles. Les femmes «pour la paix» ont témoigné de la situation qui prévaut actuellement dans la région des Grands Lacs. Le public était présent en nombre et chacun a pu mesurer l'immense travail que fournissent ces femmes pour parvenir enfin à la paix entre leurs nations. Un grand moment d'émotion et de respect.

La commission a examiné plusieurs dossiers d'associations à but humanitaire :

1) *Opération 300 vaches pour Bisesero* active, elle aussi, dans la région des Grands Lacs, plus précisément dans une région meurtrie des Tutsis au Rwanda, où elle se propose de participer au

repeuplement du cheptel bovin. Celle-ci peut se faire sans iniquité grâce à la tradition qui veut que le premier veau de la vache offerte est automatiquement donné à une autre famille n'en possédant pas. Le coût de la vache est de 300 francs suisses ; la commission a préavisé favorablement pour une contribution de 10 vaches.

2) *Sidécole*. Cette association de très grande qualité est appuyée depuis plusieurs années par la Commune. Encore une fois, les projets en faveur des orphelins du SIDA en Ouganda ont rencontré le soutien des commissaires.

3) *Jatur (Jeunes associés temporairement à une région)* présentaient deux dossiers associant des lycéens de notre canton à des réalisations humanitaires. L'un au Mali et l'autre au Bénin. La commission a choisi le projet se situant au Bénin.

4) *Mate Cocido* est également une association soutenue depuis un certain temps par la Commune. Elle est active dans les quartiers défavorisés de Buenos Aires. Son projet éducatif a également été soutenu.

5) *ADAH* est une ONG organisant des projets de faible coût en Haïti. Leur projet actuel se trouve dans le village de Maïssade qui a dû accueillir un grand nombre de réfugiés du tremblement de terre. Le but est de développer une coopérative agricole pour venir en aide au village devant faire face à cette population surnuméraire.

6) D'autres dossiers, l'un en Egypte, l'autre au Burkina Faso n'ont pas été retenus ; en raison de son incomplétude pour le premier et en raison du fait que Vandœuvres aide déjà plusieurs ONG présentes au Burkina pour le second.

Compte-rendu de la commission *Administrative, financière & juridique* (séance du 21 avril 2010)

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe Toledo

La commission a examiné les comptes 2009. Avec un **excédent de 3 758 881 francs**, l'année peut être qualifiée d'excellente, en regard des vicissitudes que l'économie mondiale a connues.

Synthèse :

1) **Revenus :**

En 2009, les revenus ont atteint 11 181 844 francs contre 12 534 585 en 2008, en baisse de 11 %. Ceci ne signifie pas pour autant que la qualité de nos contribuables soit moins bonne puisqu'il n'est pas possible d'obtenir des informations sur qui paie quoi.

2) Charges :

Les charges s'élèvent à 7 422 963 en 2009 contre 8 468 748 en 2008, en baisse de 12 %.

Il est à noter que cette diminution, essentiellement due aux charges d'impôts en baisse, laisse toutefois apparaître une augmentation de 1 % des charges de fonctionnement. Celle-ci est due :

- Aux jetons de présence.
- À l'augmentation du personnel de la mairie.
- À l'achat de matériel.
- Aux travaux d'aménagement.
- À divers postes de nature exceptionnelle ainsi qu'à l'augmentation du volume de déchets verts.

S'en est suivi un examen détaillé des comptes.

Délibérations :

1) Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2009

Approuvé à l'unanimité de 15 voix.

2) Approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir, budget de fonctionnement 2009

Approuvé à l'unanimité de 15 voix.

3) Crédit d'engagement supplémentaire pour les travaux de construction du pavillon WC dans le parc de la mairie

Vu le crédit d'engagement de 220 000 francs voté par le conseil municipal le 5 mai 2009, approuvé le 25 juin 2009 par le Conseil d'État, pour les travaux de construction d'un pavillon WC dans le parc de la mairie, le conseil municipal décide par 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 53 834.35 francs pour couvrir les travaux supplémentaires.

Commune de Vandœuvres

Parc de la Mairie

Le Sourire au Pied de l'Echelle

25 août - 12 septembre 2010

20h30

Pièce de Henry Miller

Mise en scène :
Monique Décosterd

Location : Service culturel Migros

Genève, 7 rue du Prince

Réservations : 022 750 97 37

Restauration : dès 19h00.

BIZGRAPHIC/VANDŒUVRES



Théâtre les Montreurs d'Images



Le Sourire au Pied de l'Echelle

Le comité d'organisation du spectacle d'été dans le parc de la mairie se réunit régulièrement pour mener à bien le nouveau projet, qui vous sera présenté du 25 août au 12 septembre prochain, dans notre parc.

Le Théâtre les Montreurs d'images, sous la direction de Madame Monique Decosterd, nous a reçus dans ses ateliers, où nous avons pu ressentir l'effervescence induite par la création des décors d'une pièce de théâtre, avant leur transport dans leur cadre définitif : le parc de la Mairie. Dans la grande cour d'entrée, plus de cent mètres carrés de tissus étaient assemblés avant d'être découpés en onze triangles symétriques qui seront peints et cousus, afin de recouvrir tout le sol du chapiteau.

Dans les combles rustiques, se trouve l'atelier de peinture empreint de l'âme très poétique de Valérie. À des molettes finissent de sécher des voiles d'étoffe bleutée, et de larges pans

de lin ancien jonchent le sol en attente des couches successives de couleurs qui donneront la transparence aux panneaux qui serviront de décors. Entre accessoires et machines à coudre, une robe sur un mannequin se pare de paillettes et de perles sous les doigts de fées de Sylvie.

L'originalité de ce spectacle tient au fait que toutes les répétitions se feront à Vandœuvre, pendant six semaines, dans le décor définitif, mais non exhaustif, d'un chapiteau et de ses roulottes.

Partageant cette vie de saltimbanque, deux chevaux brouteront dans le pré. Un désordre bien ordonné règnera cet été dans le parc.

Gabrielle Gourdou-Labourdette



HOMMAGES

Jean-Claude Ecklin

En décembre dernier, notre commune a perdu une personnalité très connue et aimée en la personne de Monsieur Jean-Claude Ecklin.



Sa vie a été si bien remplie, qu'il serait difficile de toute la raconter. En voici quelques extraits :

Après avoir vécu à Bâle, il était venu s'installer à Vandœuvres, dans une charmante villa au chemin de la Seymaz avec sa femme et leur trois enfants.

Jean-Claude Ecklin était expert-comptable. À côté de son métier, il se consacrait à la musique, véritable passion familiale. Il fit partie de l'orchestre symphonique genevois et d'un quatuor durant de nombreuses années.

Très vite, la famille s'est intégrée à la vie de la commune. Son épouse fut conseillère municipale, à une époque où le sexe féminin était bien peu, voire pas du tout représenté.

Monsieur Ecklin a rapidement pris la direction du chœur paroissial, puis est entré au conseil de la paroisse protestante de Vandœuvres-Choulex où il fut président. Puis finalement, durant de nombreuses années, il fut un vérificateur des comptes émérite.

Alors que Vandœuvres avait une agence de la banque Raiffeisen, il fut président de conseil de surveillance.

Jean-Claude et Françoise Ecklin eurent la joie de pouvoir célébrer le 29 février 2008 leurs soixante ans de mariage, entourés de toute leur famille et de nombreux Vandœuvriens.

Beaucoup se souviendront que lors des sorties des Aînés organisées par la commune, c'était lui qui prenait la parole pour remercier les autorités.

En juin 2009, il put encore profiter de passer ses vacances dans sa maison en Provence qu'il aimait tant. Il avait demandé de pouvoir s'en aller chez lui et il fut exaucé.

Nous pensons beaucoup à son épouse Françoise et à sa famille.

Eliane Pause

Aide et soins à domicile à Vandoeuvres

Notre mission :

La FSASD est chargée d'assurer des prestations d'aide, de soins et d'accompagnement social favorisant le maintien à domicile des personnes et permettant de préserver leur autonomie.

Ces prestations sont fournies à domicile, dans les centres de maintien à domicile et leurs antennes, ainsi que dans les structures intermédiaires, en collaboration avec le médecin traitant, la famille et les proches.

L'institution est également chargée d'évaluer les besoins et d'orienter les personnes au sein du réseau de soins.

Nos prestations :

- les soins infirmiers :
 - à visée préventive (contrôle de santé), éducationnelle, curative (injections, pansements), palliative (traitement de la douleur)
 - les soins de base (aide à la toilette, au lever et au coucher)
- l'aide pratique pour les activités de la vie quotidienne
- la recherche de contacts avec la famille, l'entourage et l'environnement social
- le soutien aux parents, la consultation parents-enfants, l'encadrement et la garde d'enfants malades
- l'ergothérapie : rééducation, réadaptation, prévention et aménagement de l'environnement
- les actions de promotion de la santé, de prévention des maladies et des accidents
- la livraison de repas à domicile
- la sécurité à domicile : système d'appel à l'aide, signalisation lumineuse pour personnes malentendantes
- l'encadrement de proximité et la présence nocturne dans les immeubles avec encadrement.
- la réponse globale à l'urgence sociale 7j/7, de 17h à 8h en semaine et 24h/24 week-end et jours fériés.

Notre organisation :

Notre activité se déploie sur l'ensemble du canton de Genève, divisé en quatre zones géographiques auxquelles correspondent les quatre Centres de maintien à domicile (CMD) suivants : Carouge, Pâquis, Eaux-Vives et Onex.

Pour tout renseignement et toute demande de prestations, vous pouvez contacter la FSASD au :

Centre de maintien à domicile Eaux-Vives

38, rue des Vollandes

1207 Genève

Tél. 022 420 20 13

Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 12h30, de 13h30 à 17h00.

En dehors de ces heures, les appels sont déviés sur la ligne d'appel des demandes qui répond 24h sur 24.

www.fsasd.ch

Consultation parents-enfants : tous les mardis de 14h à 17h, à Vézenaz, 24 chemin du Vieux-Vézenaz.

INFORMATIONS COMMUNALES

Liste des cours et activités proposés dans la commune

<u>Cours</u>	<u>Jours</u>	<u>Responsables</u>	
Init. danse classique*	Lundi	16h30-18h00	Mme I. PADOVANI 079 242.76.01
Gymenergie	Lundi	20h00-21h00	M. G. JUNGO 079 448.57.21
Théâtre	Mardi	17h00-18h15	Mme G. BOETSCH 079 250.70.01
Gym Senior	Mardi	16h20-17h20	Gym Senior Genève 022 345.06.77
Tennis*	Mardi	16h00-20h00	M. H. GOULLER 078 829.46.63
Gym du dos	Mardi	19h30-20h30	M. J.-M. AELLEN 022 311.89.54
Yoga	Mardi	18h30-20h30	Communes-École 022 388.16.78
Init. danse classique*	Mercredi	9h00-16h00	Mme I. PADOVANI 079 242.76.01
Danse moderne	Mercredi	16h30-18h00	Mme M. MAILLIET 079 212.49.47
Tennis*	Mercredi	16h00-20h00	Mme E. WERREN 022 349.44.47
Init. danse classique*	Jeudi	16h15-19h00	Mme I. PADOVANI 079 242.76.01
Tennis*	Jeudi	16h30-19h30	Mme E. WERREN 022 349.44.47
Tai-chi	Jeudi	19h30-21h00	Communes-École 022 388.16.78
Init. danse classique*	Vendredi	16h30-18h30	Mme I. PADOVANI 079 242.76.01
Peinture adultes* (1 x par mois)	Samedi	9h30-16h00	Mme de MOUCTOURIS 022 750.14.06
Danse africaine * (1 x par mois)	Samedi Vendredi	10h00-11h30 20h00-21h30	Mme C. BONNARD 022 750.19.94

* Merci de prendre contact avec le professeur pour connaître la répartition détaillée des cours



Activités

Chœur	Lundi	18h30-20h30	Mme D. JACQUET 022 750.18.64
LES VAN'DŒUVRIENNES	Dernier mardi du mois		Mme I. STALDER 022 750.17.02
Club de Bridge	Jeudi	dès 14h00	M. M. HAGMANN 022 348.21.39
Tennis		---	Mme L. BACHMANN 022 772.04.03

INFORMATIONS COMMUNALES

Mairie ☎ 022 750.14.18 www.vandœuvres.ch e-mail : info@vandœuvres.ch

104, route de Vandœuvres, case postale 8, 1253 Vandœuvres

Heures d'ouverture : Lundi et mardi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00

Mercredi, jeudi et vendredi : 9h00-12h00, après-midi fermé

État civil :

Chemin des Rayes 3 - Case postale 160 - 1222 Vézenaz

☎ 022 722 11 80 - Fax 022 722 11 88

E-mail : etat-civil@collonge-bellerive.ch

Heures d'ouverture au public :

Lundi 8h30 - 11h00 / 15h00 - 18h30 Jeudi 8h30 - 11h00 / sur rendez-vous

Mardi 8h30 - 11h00 / 15h00 - 18h00 Vendredi 8h30 - 11h00 / sur rendez-vous

Mercredi 8h30 - 11h00 / 12h00 - 15h00

Levée des déchets ☎ 022.750.23.15

M. Thierry Pradervand

Ordures ménagères : mardi et vendredi dès 6h30

Déchets de jardin : lundi dès 13h00 de mi-mars à décembre

Papier et carton : dernier mercredi du mois

Objets encombrants : premier mercredi du mois

Verre, PET, ALU : conteneurs au parking du centre communal

Frigidaires : repris par les commerces spécialisés ou rendre gratuitement au Site de Châtillon

☎ 022 727.05.20 ou encore chez Cargo-Domicile ☎ 022 308.90.00

Voirie, espaces verts ☎ 022 750.12.68

Cantonniers communaux

APM

M. Frédéric Bennici ☎ 079 400.50.44

Mairie de Vandœuvres 104, route de Vandœuvres 1253 Vandœuvres

Service du feu

SIS (urgences) ☎ 118

Capitaine Samuel Castella, commandant des sapeurs-pompiers de Vandœuvres

(022 750.20.22 ou 079 409.27.84

École infantine et primaire 4, route de Pressy ☎ 022 750.22.17

Jardin d'enfants *Le Toboggan* 2, route de Pressy ☎ 022 750.10.01

Garderie *Les Mille et Une Pattes* 2, route de Pressy ☎ 022 750.14.08

Association *Koala* 47, route de Mon-Idée ☎ 022 349.30.66

INFORMATIONS COMMUNALES

Service d'urgence des médecins (jour et nuit) ☎ 022 320.25.11

FSASD (Fondation des services d'aide et de soins à domicile)

Central d'appel ☎ 022 420.20.00

CMD (Centre de maintien à domicile) ouvert de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h

38, rue des Vollandes, 1207 Genève ☎ 022 420.20.13

Cartes d'identité délivrées à la mairie

Lundi après-midi de 14h00 à 16h00 et jeudi matin de 9h à 11h ou sur rendez-vous :

Mme Francine Rocherieux ☎ 022 750.14.18

Documents nécessaires :

Livret de famille ou certificat individuel d'état civil ou acte de famille + attestation d'établissement pour les Confédérés - 1 photographie récente, format 3,5 cm x 4.5 cm visage centré, de face, sans couvre-chef, arrière-plan neutre - ancien passeport ou/et carte d'identité

Pour les mineurs :

Signature obligatoire dès 7 ans révolus et d'un représentant de l'autorité parentale.

En cas de parents divorcés, jugement de divorce à présenter.

Délai de livraison : 8 jours ouvrables

Tarifs (à régler à la commande, en argent liquide, frais et port compris) :

Carte d'identité

Enfant : Fr. 35.- valable 5 ans

Adulte : Fr. 70.- valable 10 ans

Passeports

Service des passeports : 88, rte de Chancy 1213 Onex

Sur rendez-vous : ☎ 022 546.46.66 ou www.passeportsuisse.ch



OFFRES « MOBILITÉ » 2010

Nous vous rappelons que la commune vous permet de profiter des offres suivantes :

- **un abonnement ½ tarif CFF valable une année** aux Aînés et aux jeunes de moins de 25 ans révolus.
- **Deux cartes journalières CFF** sont en vente à la Mairie (aux heures d'ouverture) au prix unitaire de CHF 35.- en priorité pour les personnes domiciliées ou exerçant une activité professionnelle à Vandœuvres, sur présentation d'un document de légitimation. Valable une journée complète pour transport sur les lignes des CFF, les bateaux et les cars postaux, ainsi que dans les trams et les bus de la plupart des villes suisses, notamment à Genève.
- **Une vignette vélo 2010** à tous les habitants de la commune.

AGENDA

BIBLIOBUS

Horaire 2010 : les jeudis suivants, de 14h à 17h

07 octobre
04 novembre
02 décembre



SORTIE DES AÎNÉS



La sortie d'automne aura lieu le
mercredi 6 octobre prochain.

Agendez déjà cette date, des informations détaillées vous parviendront en temps voulu.

MARCHÉ DE NOËL

Le traditionnel Marché de Noël aura lieu le
27 novembre de 10h à 18h
comme d'habitude au centre du village.

